

CH@MPIGNY

www.champigny51.fr  
N°1/2020 Juin

# CHAMPIGNY INFO



La séance du conseil municipal du 23 mai 2020 a installé les membres élus dans les fonctions suivantes :

Qualité	Prénom Nom	Fonction	délégations
M.	Pierre GEORGIN	Maire	
Mme	Carole GODIN	1ère Adjointe	Sanitaire, communication, fleurissement.
M.	Jean-Pierre DONNY	2ème Adjoint	Gestion des écoles, périscolaire et du foyer-rural.
Mme	Florence THOMAS-DAVID	3ème Adjointe	Urbanisme.
M.	Christophe MARÉCHAUX	4ème Adjoint	Espaces verts, travaux de voirie.
Mme	Nelly REIMINGER	Conseillère	
M.	Yves BOURGEOIS	Conseiller	
Mme	Christine ROUCOULET	Conseillère	
M.	Didier DUPONT	Conseiller	
Mme	Sandrine MACHET	Conseillère	
M.	Michel ROQUE	Conseiller	
Mme	Sophie PERRIER	Conseillère	
M.	Daniel MENARD	Conseiller	
Mme	Micheline JANSON	Conseillère	
M.	Rémi ROUSSIN	Conseiller	



### Hommage à Monsieur Alain LESCOUET.

L'ensemble des conseillers municipaux ont respecté une minute de silence en mémoire de Monsieur le vice-président du Grand Reims, Maire de Saint-Brice Courcelles, Alain LESCOUET, décédé le 27 mars dernier, des suites du Covid-19.

M. LESCOUET a toujours œuvré pour la commune de Champigny en tant que conseiller départemental et Maire.

La commune de Champigny est très impliquée dans les liens qui nous unissent avec notre commune voisine comme avec l'école de musique, la fanfare, l'accueil au centre de loisirs ou encore la passerelle nous reliant à la coulée verte.

### Contributions directes : vote des taux 2020.

La taxe d'habitation a été modifiée par la loi de finances pour 2018. Depuis 2018, elle baisse progressivement pour 80% des Français qui ne la paieront plus à compter de 2020. Pour les 20% de ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.



La commune ne vote donc plus le taux de la taxe d'habitation.

Concernant les taux des taxes restantes, le conseil municipal **décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.**

Pour rappel :

Taux de TAXE D'HABITATION	<del>17,73 %.</del>
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	23.82 %.
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	22.20 %.

La loi de finance fixe le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à 0,9%. Celui-ci est calculé sur l'indice des prix à la consommation.

À situation égale le contribuable aura une augmentation globale de 0,9 % sur ses taxes.

## Budget 2020.

Les ressources principales du budget communal proviennent des éléments suivants :

- Les contributions directes (666 824 €), produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et de la compensation de la taxe d'habitation.
- La dotation globale de fonctionnement (102 197€ contre 103 850 € en 2018).
- Les dotations de compensation du Grand Reims 102 735 €.
- La dotation de solidarité communautaire 110 127€.
- La dotation de solidarité rurale 19 823€.



En investissement, sont prévus :

- Enfouissement des réseaux rue de L'Isle (en cours).
- Accessibilité et mise en sécurité des bâtiments publics (en cours).
- Sente piétonne Bois de l'Archevêque (en cours).
- Rond Point rue de Thillois/rue de Reims.
- Vidéo protection (en cours).
- Panneau lumineux d'information.
- Achat d'une nouvelle classe numérique (Tableau blanc interactif, tablettes ...)

## Fixation du nombre et des représentants à la commission du Centre Communal d'Action Sociale – CCAS.

La Commission Communale d'Action Sociale est constituée comme suit :

Messieurs et Mesdames Jean-Pierre DONNY, Carole GODIN, Michel ROQUE, Christine ROUCOULET, Didier DUPONT, Sandrine MACHET, Daniel MENARD, Rémi ROUSSIN, Sophie PERRIER, Nelly REIMINGER.



## Désignation de la Commission d'Adjudication ou d'Appel d'Offres.

Membres Titulaires	Membres suppléants
Christophe MARÉCHAUX	Michel ROQUE
Yves BOURGEOIS	Jean-Pierre DONNY
Florence THOMAS-DAVID	Nelly REIMINGER



## Election des délégués de la commune auprès du SIEM.

Membres Titulaires	Membres suppléants
Michel ROQUE	Yves BOURGEOIS
Jean-Pierre DONNY	Christophe MARÉCHAUX



## Commission sanitaire.

La commission sanitaire est constituée comme suit : Mme Carole GODIN, Mme Christine ROUCOULET, Mme Sandrine MACHET, M. Didier DUPONT.

## Commission Fleurissement.

La commission fleurissement est constituée comme suit : M. Pierre GEORGIN, Mme Carole GODIN, Mme Christine ROUCOULET, Mme Sandrine MACHET, M. Yves BOURGEOIS, M. Jean-Pierre DONNY, Mme Sophie PERRIER, Mme Nelly REIMINGER, M. Rémi ROUSSIN.



## Tirage au sort des jurés en vue de la constitution du jury d'assises.

Un tirage au sort a été effectué parmi la liste électorale afin de constituer la liste préparatoire des jurés d'assises. Trois personnes seront contactées prochainement par voie postale afin de terminer la procédure.

### Remboursement des réservations du Foyer Rural.

L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à effectuer les remboursements par virement de trésorerie des locations du foyer rural qui n'ont pas été honorées pendant la période de confinement.



### Tarifs scolaire 2020/2021.

Pour la rentrée scolaire, les tarifs évoluent de la façon suivante :

<b>Modalité 2020-2021</b>					
<b>Inscription annuelle obligatoire</b>			<b>Inscription occasionnelle 48h à l'avance, avant midi</b>		
<b>Tarifification LMJV</b>		<b>Mercredi</b>	<b>Tarifification Occasionnelle</b>		<b>Mercredi</b>
<b>Garderie + Cantine</b>	<b>Garderie</b>	<b>Garderie + Cantine</b>	<b>Garderie + Cantine</b>	<b>Garderie</b>	<b>Garderie + Cantine</b>
Sur 3 ou 4 jours fixes		20€/jour	LMJV : 8,50€/jour	4,80€/jour	20€/jour
7,10€/jour	3,40€/jour				
Aucune modification possible			Après inscription, aucune modification possible		
1,70€ la séance d'activité optionnelle en supplément de la Garderie.			Aucune séance d'activité		

### Inscriptions au plus tard le 15 Juillet 2020.

#### Inscriptions Scolaires.

Pour toutes inscriptions à l'école veuillez vous munir :

- Du livret de famille.
- Du carnet de santé.
- D'un justificatif de domicile.
- D'un certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée pour tout changement d'école.



### Renouvellement de la Convention avec l'école de musique de Saint-Brice-Courcelles.

La convention de partenariat avec l'école de musique de Saint-Brice-Courcelles est arrivée à terme et il convient de la renouveler.

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec l'école de musique de Saint-Brice-Courcelles sur les bases énoncées ci-dessous :

- ◆ une subvention de 360,24 € par élève domicilié sur la commune jouant d'un instrument de musique. Un seul instrument par élève sera pris en considération pour le paiement de cette participation,
- ◆ La mise à disposition gratuite de locaux dans la mairie pour l'organisation des cours de musique et du foyer rural deux fois par an pour les auditions des élèves.

Cette convention est conclue pour la période courant du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2023.



### Numérotation de parcelles.

A la demande d'administrés, l'assemblée délibérante décide d'attribuer les numérotations suivantes :

Le numéro 34bis de la rue des sablières à la parcelle cadastrée ZC 249.

Le numéro 34ter de la rue des sablières à la parcelle cadastrée ZC 251.

Le numéro 20bis de la rue du vieux four à la parcelle cadastrée ZC 243.



### Club de football.

Fusion du Club de football de l'A.S. Champigny et du Football Club de Tinguieux.



# Informations pratiques

## Mairie

- 🕒 Permanences du secrétariat :  
Mardi: 08h30-12h00 13h30-18h30  
Mercredi: 13h30-18h30  
Jeudi: 08h30-12h00 13h30-18h30
- ☎ 03 26 09 07 75
- ✉ Mairie-champigny@wanadoo.fr
- 🌐 <http://www.champigny51.fr>

## Evènements



- **Pas d'évènements prévus pour le moment.**

## Vie municipale

- Les travaux de bricolage/jardinage réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, **ne peuvent être effectués que :**

Semaine	Samedis	Dimanches et jours fériés
08h30-12h00 14h00-19h30	09h00-12h00 14h30-19h00	10h00-12h00

🔗 [Ces horaires sont fixés par arrêté préfectoral du 10 décembre 2008](#)

- Le brûlage à l'air libre des déchets de jardin est interdit.
- Il est demandé à chacun de veiller à ne pas stationner sur les trottoirs et les espaces verts, de tailler et nettoyer les haies qui dépassent et à ne pas laisser son chien divaguer et faire ses besoins sur le domaine public.

Toute personne ne respectant pas cet arrêté s'expose à une contravention de 3<sup>ème</sup> classe.

## 📄 Demande d'actes de naissance

Vous pouvez faire votre démarche en ligne en cliquant sur ce lien :

🔗 [service en ligne](#)

Retrouvez toutes les dates sur :

🔗 <https://urlz.fr/blbv>

## Communauté Urbaine du Grand Reims

### Gestion de l'eau

Hôtel de la Communauté

📍 [3, Rue Eugène Desteuque à Reims](#)

Du Lundi au Vendredi 08h30-12h00 13h30-17h30 (17h00 le vendredi).

☎ [03 26 77 76 70](tel:0326777670)

Espace d'informations clés et pratique de l'eau et assainissement de la commune :

🔗 <https://eau.grandreims.fr/commune/champigny.html>

## 📄 Carte d'identité/Passeport

Effectuer sa demande sur :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

et noter le numéro de pré-demande.

Rassembler l'ensemble des pièces justificatives demandées.

Demander un **rendez-vous** parmi les communes les plus proches ci-dessous :

- Reims (et annexes) : ☎ [03 26 77 78 79](tel:0326777879)
- Tinquieux : ☎ [03 26 08 40 37](tel:0326084037)
- St Brice Courcelles : ☎ [03 26 09 07 65](tel:0326090765)
- Gueux : ☎ [03 26 03 60 26](tel:0326036026)
- Cormontreuil : ☎ [03 26 82 05 53](tel:0326820553)
- Bétheny : ☎ [03 26 07 12 71](tel:0326071271)

## 📄 Listes électorales

– 🔗 [Interroger sa situation électorale.](#)

– 🔗 [Inscription en ligne,](#)

ou en mairie munie du document [cerfa 16669\\*02](#), une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

## Collecte des déchets

🗑 Bac sélectif le Mercredi

🗑 Bac vert le Jeudi

📅 [Calendrier\\*](#)

Veillez déposer vos bacs la veille au soir.

\*A ce jour le calendrier 2020 n'est pas disponible

Déchetterie	
Saint Brice Courcelles 📍 <a href="#">Chemin des Temples</a>	• Du lundi au samedi de 9h à 19h.
Tinquieux 📍 <a href="#">Rue Marcel Dassault</a>	• Le dimanche de 9h à 12h.
Pour faciliter le respect des horaires, merci de vous présenter 15 min avant la fermeture des sites.	

☎ Tri info [03 26 02 90 90](tel:0326029090)

## CITURA

🔗 [www.citura.fr](http://www.citura.fr)

[Plan](#) / [Horaires Ligne 1](#)

## Périscolaire 2020-2021

Consultation des menus ainsi que les allergènes de la restauration scolaire sur :

• 🔗 <https://bonapp.elior.com/>

Démarche :

- 🔗 [Inscriptions régulières.](#)
- 🔗 [Inscriptions régulières du mercredi](#)
- 🔗 [Inscriptions occasionnelles garderie cantine.](#)
- 🔗 [Règlement du périscolaire.](#)
- 🔗 [Règlement du mercredi.](#)

Ces documents sont disponibles sur :

🔗 [www.champigny51.fr/ecole.php](http://www.champigny51.fr/ecole.php)

## Permanences Secours Populaire

Chaque premier jeudi du mois, une permanence, par des bénévoles est tenue dans la salle des nourrissons à la mairie de 14h00 à 17h00. N'hésitez pas à venir y prendre des renseignements ou y demander une aide.

## Permanences « Assistante sociale »

Uniquement sur rendez-vous avec Mme Mercier CSD de Fismes au ☎ 03.26.48.07.08.

## 📄 Recensement militaire

Tous les jeunes de nationalité française âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à leur date anniversaire à la mairie.

Se munir de sa carte d'identité, le livret de famille et justificatif de domicile des parents.

Pour l'année 2020 sont concernés les jeunes nés en 2004.